

“ Les coopérateurs et coopératrices doivent aussi soutenir les enfants abandonnés, favoriser les vocations religieuses, s'occuper de répandre les bonnes lectures, et, chacun selon ses facultés, favoriser les oeuvres salésiennes, soit en faisant une offrande mensuelle ou tout au moins annuelle, soit en recueillant des dons et des aumônes. Les religieux (de Dom Bosco, ou Salésiens) les considèrent comme des frères en Jésus-Christ et s'adressent à eux toutes les fois que leur concours est nécessaire.

“ Dom Bosco adressait tous les ans à ses collaborateurs, par la voie du *Bulletin* (Revue de Dom Bosco) une lettre ou rapport destiné à leur rendre compte des travaux de l'année précédente et à ranimer leur zèle.

“ Au nom du ciel, qui doit être votre récompense, leur écrivait-il un jour, au nom de ces pauvres petits êtres qui ne peuvent vous tendre la main, au nom du Christ qui a promis une éternité de bonheur à ceux qui soulageront leur détresse, n'oubliez pas l'oeuvre que nous avons entreprise, ne perdez jamais de vue vos jeunes protégés ! Si vous faites pour eux tout ce qui est en votre pouvoir, si vous dépassez même les limites de ce que vos moyens vous permettent de faire, il vous reste encore celui de nous recommander aux personnes charitables que vous connaissez ; faites-nous de nouveaux coopérateurs, parlez souvent du bien qui peut en résulter pour eux-mêmes et pour la société. Formez une espèce de digue qui arrêtera les projets de la démagogie, de l'immoralité et du scandale affreux d'une jeunesse dissolue qui marche à grands pas vers l'athéisme. Et quand vous aurez fait tout ce que l'amour de la religion inspire aux grandes âmes, soyez assurés qu'il vous reste encore quelque bien à accomplir.” Villefranche (Vie de Dom Bosco, ch. 21).

Ne vous semble-t-il pas, chers Tertiaires, que le Pape Pie IX, en donnant aux Coopérateurs Salésiens toutes les indulgences du Tiers-Ordre, a mis ces auxiliaires de Dom Bosco sur le même pied que vous ? En leur accordant vos faveurs spirituelles, ne semble-t-il pas vous dire que les oeuvres accomplies par ces aides généreux de Dom Bosco méritent vos privilèges ? Et n'est-ce pas vous indiquer indirectement ce que vous devez faire pour les mériter ? Il me semble que le jour où vous vous mettrez à l'oeuvre, S.S. Léon XIII vous rendra ce qu'elle vous a enlevé il y a quelques années.

(A suivre.)

FR. JEAN-BAPTISTE, M. O.